

COMMUNE DE SAINT HILLIERS

Impasse de la Cahutte

77160 SAINT HILLIERS

Tél : 01.64.00.15.43

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2021**

Le SEIZE JUILLET deux mil vingt et un, à dix-neuf heures, légalement convoqué, le conseil municipal, s'est réuni à HUIS CLOS à la mairie, sous la présidence de Mme GALLOIS,

**Etaient présents** : Mesdames GALLOIS Catherine, Gaëlle BATOGÉ, Anabela CRINON, Lucie GRZYBOWSKI, Maïté LOUIS, Karine NOUNTANE

Messieurs PIERRU Hugo, BATOGÉ Bruno, GALGANI Mickaël, SUBLARD Michaël

**Secrétaire de séance** : Madame Gaëlle BATOGÉ

**Ordre du jour** :

- Approbation du compte rendu du 12 mai 2021
- Subvention pour l'association des Parents d'Elèves des Ecoles du Plateau et point sur les autres demandes de subventions
- Fixation du prix de vente du terrain à Pivot
- Révisions de la taxe d'aménagement
- Délibération pour la location de la salle communale à la Société BIR
- Dissolution et départ de la commune du R.P.I.
- Délibération pour le prêt du Crédit Agricole pour le financement des travaux de voirie Route de Provins et Grande Rue
- Délibération sur la conformité des installations d'assainissement individuel
- Questions diverses

**SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES DU PLATEAU ET POINT SUR LES AUTRES DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Madame le Maire expose à son conseil municipal que l'Association des Parents d'Elèves des Ecoles du Plateau, l'école de Saint-Hilliers ainsi que les Sapeurs-pompiers demandent une subvention auprès de la commune.

Madame le Maire explique à son conseil que la commune avait prévu la somme de 2.500,00 euros au budget 2021 pour les subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser à l'Association des Parents d'Elèves la somme de 400,00 €.

En ce qui concerne, l'école de Saint-Hilliers, le Conseil municipal se demande que l'école de Saint-Hilliers se rapproche de l'Association des Parents d'Elèves.

En ce qui concerne le courrier des Sapeurs-Pompiers pour une demande de subvention, la question est reportée au prochain conseil. Monsieur Bruno BATOGÉ, conseiller municipal va se renseigner sur ce courrier sur lequel il s'interroge.

**Vote** :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

### VENTE TERRAIN COMMUNAL HAMEAU DE PIVOT

Madame le Maire expose à son conseil municipal que la commune souhaite vendre le terrain communal Hameau de Pivot (Parcelle cadastrale C 966) d'une superficie de 1.269 m<sup>2</sup>, façade sur rue de 24,66 mètres linéaires, tout à l'égout sur rue.

Le terrain a été estimé par l'agence ORPI pour une valeur estimée entre 70.000 € et 75.000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote pour vendre le terrain au prix de 80.000 euros net vendeur.

**Vote :**

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

### REVISION TAXE D'AMENAGEMENT

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 2014/41 du 26 novembre 2014 sur l'institution de la taxe d'aménagement au taux de 5 %.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OPTE pour diminuer la taxe d'aménagement à 3,5 %.

DECIDE d'exonérer en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme modifié par l'article 90 de la LOI N° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, totalement :

1- Les abris de jardins d'une surface inférieure à 20m<sup>2</sup>

2- Les surfaces commerciales inférieures à 400 m<sup>2</sup>

La présente délibération du 16 juillet 2021 est reconduite de plein droit annuellement ;

La présente délibération est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote :

**Vote :**

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

### DELIBERATION POUR LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE A LA SOCIETE BIR

Madame le Maire explique à son conseil municipal que dans le cadre des travaux de réfection des canalisations d'eau potable, la Société BIR a demandé à la commune de pouvoir louer la salle d'afin d'avoir accès uniquement aux sanitaires et à la salle de réception pour que les employés puissent se restaurer pour respecter les conditions sanitaires actuelles (crise COVID-19).

Le prix de la location de la salle a été fixé à 800,00 € par mois du 3 mai 2021 au 31 août 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote pour la location de la salle communale au prix de 800,00 € par mois du mois de mai 2021 à fin août 2021.

**Vote :**

Pour : 10

Contre 0

Abstention : 0

## DISSOLUTION ET DEPART DE LA COMMUNE DU RPI

Madame le Maire explique à son conseil municipal sa rencontre avec la D.S.D.E.N (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) concernant le « Projet Ecole de Saint-Hilliers ». Madame le Maire informe que la D.S.D.E.N. valide le projet.

## DELIBERATION POUR LA SOUSCRIPTION D'UN PRET MOYEN TERME

Madame le Maire donne connaissance au Conseil du projet de travaux d'enfouissement des réseaux électriques ainsi que la réfection des trottoirs « Grande Rue et Route de Provins. Elle expose que ce projet s'élève à la somme de 642.989 Euros et rappelle que ce projet fait l'objet de subventions de la part du SDESM d'un montant de 217.602 € et que la subvention du Contrat FER a été acceptée à hauteur de 45.000 euros et que ses travaux sont inscrits au budget de la commune qui a été voté et approuvé par le Conseil le 26 mars 2021.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé et après échange de vues, prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté ainsi que son financement.

Il décide de demander au CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE BRIE PICARDIE, l'attribution de 2 prêts destinés au financement de cet investissement.

Le premier prêt aura pour objet de financer la partie restant à la charge de la Commune après déduction des subventions et compensation de la TVA.

Le second prêt aura pour objet le préfinancement des subventions et de la TVA inhérentes au projet.

Les caractéristiques des prêts proposés par le CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE BRIE PICARDIE sont les suivantes :

### Prêt n° 1 : prêt Moyen terme

Montant : 270.000 euros

Durée : 15 ans

Taux fixe : 0,68 %

Débloccage : sous 3 mois

Périodicité : trimestrielle

Amortissement : échéances constantes

Frais de dossier : 0,05 % du montant du prêt

### Prêt n° 2 : prêt en Avance TVA-Subventions

Montant : 350.000 €

Durée : 36 mois

Périodicité des intérêts : Trimestrielle

Taux : variable

Index de référence : Euribor 3 mois - si l'Euribor est inférieur à 0, il sera alors réputé égal à 0.

Marge sur index : 0,45 %

Remboursement du capital : in fine

Remboursement anticipé : total ou partiel possible à tout moment sans indemnité

Commission de mise en place : 0,05 % du montant du prêt

La commune de Saint-Hilliers s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son Budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

La commune de Saint-Hilliers s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil municipal confère toutes délégations utiles à Madame le Maire, pour la réalisation de l'Emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote pour la souscription d'un prêt à Moyen terme et d'un prêt en Avance TVA-Subventions

**Vote :**

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

### **DELIBERATION SUR LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL**

Madame le Maire explique à son conseil qu'elle souhaite que tous les propriétaires se mettent aux normes sur leur installation d'assainissement individuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter la délibération sur la conformité des installations d'assainissement individuel.

**Vote :**

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

### **QUESTIONS DIVERSES**

- 1 - Les encombrants vont peut-être faire un passage par an. Si vous avez des encombrants, vous pouvez d'ores et déjà appeler ou envoyer un mail au SMETOM pour plus de précision.
- 2 - Les jeux extérieurs pour enfants et le « City-stade » sont toujours en projet pour la commune.
- 3 - Nous rappelons aux habitants de la commune qu'il faut entretenir et tailler leurs haies.
- 4 - Un conseiller a demandé si la commune pouvait commander des panneaux pour indiquer le Hameau de Villars ainsi que de revoir le marquage au sol de la commune et d'indiquer également le lieu-dit « la ville au bois »
- 5 - Un conseiller a soumis l'idée de faire mettre un stop « rue du Four à Chaux » et « rue du Ruisseau ». Madame le Maire indique qu'elle rencontre Monsieur PHILIPPE de l'A.R.T. de Provins et cette question lui sera soumise.
- 6 - Madame Claudine MERY a constaté que la serrure du panneau d'affichage à Pivot a été détériorée.

La séance est levée à 20h30.